

**Interpellation du groupe Défi (Mmes Margaux, Maison, Haumont, MM. De Bock, Clumeck) : Proposition de modification du règlement-redevance sur le stationnement des véhicules à moteur dans un lieu public.**

**Mme Margaux** propose de modifier le règlement-redevance sur le stationnement des véhicules à moteur dans un lieu public, adopté le 24 octobre 2017, afin de pallier le préjudice subi par de nombreux indépendants à cause de la crise sanitaire.

En effet, lors du confinement généralisé du 18 mars au 18 mai 2020, la limitation de la présence physique sur les lieux de travail a rendu plus caduques les cartes professionnelles de stationnement, que de nombreux indépendants ont pourtant dû payer.

Les membres du groupe Défi ont été interpellés à ce sujet par toute une série de professeurs de sport, coiffeurs, fleuristes, avocats etc.

Le groupe Défi propose donc de prolonger automatiquement de deux mois la validité des cartes professionnelles de stationnement dont la durée de validité initiale incluait en tout ou en partie la période allant du 18 mars au 18 mai 2020, grâce à l'insertion dans le règlement-redevance d'un article 91bis libellé comme suit :

« Considérant la qualification de l'OMS du coronavirus-covid 19 comme une pandémie, en date du 11 mars 2020 ;

Considérant que les mesures actuelles et à venir prises pour limiter la propagation du virus dans la population, en particulier les mesures de distanciation sociale décidées par le Conseil national de sécurité les 12, 17 et 27 mars 2020 et le 3 avril 2020, sont de nature à ralentir toute forme d'activité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que les mesures de confinement des habitants dans leur foyer et le ralentissement voire la cessation temporaire d'un grand nombre d'activités économiques et commerciales impactent de façon directe le stationnement local,

Toutes les cartes professionnelles comprenant le délai de suspension des activités économiques entre le 18 mars et le 18 mai 2020 sont prolongées de deux mois ».

**M. Cools** signale que le groupe Uccle en avant soutiendra la proposition du groupe Défi.

D'ailleurs, la compensation proposée est minimale, si on prend en considération la durée effective de la paralysie des commerces, qui s'est étendue bien au-delà de deux mois.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que le Collège n'est pas favorable à la proposition du groupe Défi.

En ce domaine, il n'est guère pertinent d'émettre une proposition limitée à une seule commune, étant donné que les mesures prises pour réglementer le stationnement durant la période de confinement s'étendaient à l'ensemble du territoire régional.

De plus, l'adoption de la mesure préconisée par le groupe Défi poserait des problèmes d'ordre technique, étant donné que les cartes, sollicitées à des moments différents, ne sont pas renouvelées en même temps. Vu que le recalibrage des logiciels exigerait des heures de travail, il faudrait sans doute solliciter les services d'une société externe.

Et que devrait-on faire dans le cas des cartes de stationnement dont la durée de validité comprend seulement en partie la période considérée ?

En outre, il est difficile de traiter tous les intéressés de manière équitable, étant donné que la crise n'a pas eu le même impact sur tous les détenteurs de cartes de stationnement.

Mais le Collège ne demeure pas les bras croisés face à la détresse des commerçants.

En effet, les commerçants contraints à la fermeture ont bénéficié d'une prime de 500 € correspondant à la part communale du précompte immobilier, les subsides aux associations de commerçants ont été augmentés, la perception de toute une série de taxes a été suspendue durant la période de confinement, un système de chèques-commerce a été instauré, une plateforme internet a été mise à disposition des indépendants, l'heure de stationnement gratuite implémentée après la période de confinement demeure en vigueur dans les quartiers uclois affectés par des chantiers.

Les mesures adoptées par le Collège présentent l'avantage d'être focalisées sur les commerçants qui en ont réellement besoin.

**Mme l'Echevin Delwart** estime que la proposition du groupe Défi ne parviendrait pas à atteindre son objectif en raison de son caractère trop général.

Mais le service de l'Economie est tout à fait disposé à fournir une guidance particulière aux indépendants en difficulté.

**Mme Margaux, MM. Cools et De Bock** expriment leur déception face à la réponse du Collège et ce d'autant plus que, selon eux, le geste demandé était loin d'être excessif.

**M. Cools** souligne que de nombreux employés ne bénéficient pas des cartes de stationnement souscrites par leurs entreprises parce que les circonstances leur imposent le télétravail.

**M. De Bock** regrette que le Collège préfère engranger ces deux mois de stationnement sans rendre un service en contrepartie.

**M. Hayette** souhaite qu'une aide soit fournie aux citoyens en difficulté, sans être pour autant attaché à une solution particulière comme celle suggérée par le groupe Défi.

Néanmoins, par solidarité avec l'opposition, il apporte son soutien – mesuré et sans enthousiasme - à la proposition du groupe Défi.

La proposition du groupe Défi est rejetée par la majorité.